



RAPPORT DE MISSION DE PLAIDOYER



Avec l'appui financier du Programme des Nations Unies pour le Développement en Côte d'Ivoire



Informations générales

Intitulé de la mission : **MISSION DE PLAIDOYER EN MARGE DE LA 42^{ème} SESSION DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME/ ADOPTION FINALE DU RAPPORT DE LA COTE D'IVOIRE POUR SON 3^e PASSAGE A L'EPU**

Date(s) de la mission : **du 15 au 21 Septembre 2019**

Lieu où s'est déroulée l'activité : **Genève/SUISSE**

Partenaire financier : **Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) - CÔTE D'IVOIRE**

Bénéficiaire de la mission : **Le Comité de Suivi de l'EPU**

Personnes rencontrées lors de la mission

NOM ET PRENOMS	TITRE/ FONCTION	STRUCTURES/ONG INTERNATIONALE
M. Diego VILLANUEVA	Chargé de l'Administration et de la gestion du programme principal	International Service for Human Rights (ISHR)
Mme Salma HOSSEINY	Chargée du plaidoyer auprès du Conseil des Droits de l'Homme	International Service for Human Rights (ISHR)
Mme Laura SINNER	Chargées de Programmes	UPR INFO
Mme Nargiz ARUPOVA	Responsable des Programmes	
M. Gianni Magazzeni	Chef de service Chargé de l'Examen périodique Universel, Division des mécanismes relevant du conseil des droits de l'homme et des instruments relatifs aux droits de l'homme	Nation Unies- mécanismes relevant du conseil des droits de l'homme et des instruments relatifs aux droits de l'homme
Mme Sepideh Mohadjer	Chargée de programmes	Nations Unies – Haut Commissariat des Droits de l'Homme

Dr Paul Mulindwa	Chargé de plaidoyer	CIVICUS
M. Akiyo Afouda	Chargé de programme, Secrétaire de la conférence parlementaire	UNION INTERPARLEMENTAIRE

Missions diplomatiques approchées

La délégation du Comité de Suivi EPU a partagé son rapport alternatif avec les missions diplomatiques qui n'avaient pas été rencontrées lors des missions de plaidoyer précédentes (en marge de la pré-session et de la 33^e session).

(Voir en annexe la liste des missions permanentes et organisations Internationales ayant reçu le rapport alternatif du comité EPU)

Objectifs de la mission

- Rencontrer les Organisations Internationales partenaires du Comité de Suivi et bénéficiant du statut ECOSSOC des Nations Unies (ISHR, UPR info, CIVICUS) sur la possibilité d'inclure, dans leur déclaration orale, les recommandations prioritaires pertinentes du Comité de Suivi EPU qui ne seraient pas abordées par la Côte d'Ivoire lors de son examen
- Intégrer les recommandations pertinentes du Comité de Suivi EPU dans les déclarations orales des ONG internationales partenaires bénéficiant du statut de l'ECOSSOC des Nations Unies ; cette action nécessite une rencontre préalable avec ces organisations (ISHR, UPR Info, CIVICUS, ...) pour échanger sur les recommandations que le Comité de Suivi EPU juge pertinent et qu'il souhaiterait inclure dans leur déclaration orale. Cette déclaration se fera lors de la session de l'adoption finale du rapport de la Côte d'Ivoire ;
- Continuer le plaidoyer auprès des missions diplomatiques permanentes qui ne seraient pas rencontrées au cours des actions de plaidoyer précédentes;
- Rencontrer le Chef du Département de l'EPU et des organes de traités du Haut Commissariat des Droits de l'Homme

Agenda

Activités/Tâches	HEURE	LIEU	DATE/PERIODES
Préparation de la déclaration orale ISHR Mécanisme de suivi et de protection des DDH et FDDH Représentativité des femmes et MGF Organe national permanent et inclusif pour le suivi de la mise en œuvre des recommandation	15h30	Abidjan et Genève	Vendredi 13 au Dimanche 15
Démarche administrative pour le Badge d'accès au palais des nations	8h	Palais des Nations	Lundi 16 Septembre
Transmission de la déclaration à ISHR	14H	Siège ISHR	Lundi 16 Septembre
Finalisation inputs à apporter à la déclaration de CIVICUS et échanger avec Susan pour une possibilité de rencontre	10h	Palais des Nations, Bar serpent	Mardi 17 Septembre
Rencontre avec M. GIANNI MAGAZZENI Organe national permanent de suivi des recommandations de l'EPU et des organes de traités et nouvelles problématiques dans le contexte actuel du pays La possibilité d'avoir les recommandations finales de l'adoption du rapport final de la Côte d'Ivoire pour l'EPU	12h	Palais des Nations, Bar serpent	Mardi 17 Septembre

Transmission de la déclaration par ISHR au CDH	15h	Siège ISHR	Mardi 17 Septembre
Plaidoyer auprès des Ambassades et missions diplomatiques	09h-16h	Palais des nations	17 au 18 Septembre
Participation en tant qu'observateurs à la 42 ^{ème} session du CDH	9h	Palais des nations	Jeudi 19 Septembre
Récupération copie du rapport final de la Côte d'Ivoire et rédaction du rapport de mission	9h-16h	Palais des nations	Vendredi 20 Septembre

Déroulement de l'activité

Du 15 au 21 Septembre, le Comité de Suivi de recommandations de l'Examen Périodique Universel a conduit une mission de plaidoyer à Genève en marge de la 42^{ème} session du Conseil des Droits de l'Homme qui a vu l'adoption finale du rapport de l'Etat de Côte d'Ivoire pour son troisième passage à l'EPU.

La mission était composée de :

- Mme COULIBALY Pédan Marthe, Coordinatrice du Comité de Suivi EPU
- M. KOUAME N'Guessan Tai, Membre du Comité de Suivi EPU

La mission a été précédée de travaux préparatoires qui ont consisté à rédiger des projets de déclarations conjointes Comité EPU-ISHR, Comité EPU-CIVICUS, à mener des démarches administratives à distance pour l'obtention du badge d'accès au Palais des Nations.

Sur place, à Genève, la mission a mené une série d'activités telles que : les démarches au Conseil des Droits de l'Homme pour le retrait des badges d'accès au Palais des Nations, les rencontres et réunions d'échanges avec des ONG internationales et des hautes personnalités du Conseil des Droits de l'Homme, la finalisation des déclarations, les échanges de plaidoyer avec les Représentants des Etats membres du Conseil des Droits de l'Homme (Philippines, Russie, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Afrique du Sud, Soudan, Royaume Unis, Venezuela, Algérie et Botswana) avant l'adoption finale du rapport de l'examen de la Côte d'Ivoire et la participation à la 42^{ème} session du Conseil.

Le présent rapport de mission fait la synthèse des rencontres (I), des séances de finalisation des déclarations conjointes (II), des rencontres de plaidoyer (III) de la participation du Comité de Suivi à la session d'adoption du rapport (IV).

I - Synthèse des activités réalisées

▪ *Rencontres d'échanges*

Le Mardi 17 Septembre, la délégation du Comité de Suivi EPU a eu une rencontre avec M. Gianni Magazzeni, Chef de service Chargé de l'Examen périodique Universel, Division des mécanismes relevant du Conseil des Droits de l'Homme et des instruments relatifs aux Droits de l'Homme. Il était accompagné de Mme Sepideh Mohadjer, du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme. Les échanges se sont tenus au bar serpent, au Palais des Nations et ont principalement porté sur les informations relatives à l'EPU de la Côte d'Ivoire et le suivi de la mise en œuvre des recommandations acceptées par la Côte d'Ivoire lors de son examen en Mai 2019.



De cette rencontre, il ressort la nécessité de construire dans un premier temps la stratégie du Comité de Suivi EPU autour des 222 recommandations acceptées par l'Etat de Côte d'Ivoire (90%) sur les 247 adressées ; ensuite voir ce qui est à faire pour les 25 recommandations notées (10%). Concernant la mise en œuvre et le suivi des recommandations de l'EPU, il est nécessaire de renforcer la coordination entre les parties prenantes. A ce sujet, M. Gianni a précisé que la Haut - Commissaire aux Droits de l'Homme après l'examen à l'EPU, transmet un courrier à chaque pays avec une note spéciale sur le suivi et la mise en œuvre des recommandations. Par ailleurs, il y a la nécessité de visiter régulièrement le site du Conseil des Droits de l'Homme pour avoir des informations et documents sur les derniers développements concernant l'EPU de la Côte D'Ivoire. A ce niveau M. Gianni a suggéré les adresses suivantes : HRC/38/25 et HCR/41/25. Enfin il a relevé la nécessité d'engager le parlement Ivoirien dans le suivi des recommandations acceptées par la Côte d'Ivoire. Pour cela M. Gianni a facilité à la délégation du Comité de Suivi EPU une rencontre avec l'Union Interparlementaire basée à Genève.

Le Mercredi 18 Septembre 2019, la délégation du Comité de Suivi EPU s'est entretenue avec M. Akiyo Afouda, Chargé de programmes de l'Union Interparlementaire (UIP). Les échanges se sont tenus au siège de l'institution et ont porté sur la contribution de l'UIP au suivi de l'EPU en Côte d'Ivoire et les pistes de collaboration avec le Comité de Suivi EPU. D'entrée, M. Akiyo a présenté l'UIP en tant que l'organisation des parlements nationaux qui regroupe 179 parlements membres dont le but est de promouvoir la paix, la démocratie et le développement durable.

M. Akiyo s'est ensuite félicité des activités du Comité de Suivi EPU présentées dans un exposé liminaire et de son rapport. Il a ensuite souhaité une collaboration avec le Comité de Suivi dans le cadre de l'EPU et des organes de traités en Côte d'Ivoire. Par ailleurs, Il n'a pas manqué de relever que la Côte d'Ivoire constitue pour l'union une priorité à ce titre l'UIP prévoit prochainement des activités en Côte D'Ivoire. D'ailleurs, il n'a pas manqué d'indiquer la bonne collaboration entre l'UIP et le parlement Ivoirien. Il s'est, aussi, engagé à créer la connexion entre le Comité de Suivi EPU et le parlement Ivoirien en vue d'une collaboration.



Il ressort de cet entretien avec l'IUP, la nécessité de développer un partenariat avec le parlement ivoirien en général et avec la commission des Affaires Générales et Institutionnelles (CAGI) qui s'occupe des Droits de l'Homme dans le cadre de l'EPU et des organes de traités, la nécessité d'organiser des activités ciblées à l'endroit de la CAGI, et la nécessité d'impliquer le parlement Ivoirien dans le mécanisme national de suivi des recommandations du 3^{ème} cycle de l'EPU.

La délégation du Comité de Suivi EPU a échangé lors de sa mission avec la Responsable et la chargée de Programmes d'UPR Infos au siège de l'organisation.



Cette rencontre a été l'occasion de discuter des recommandations du Comité de Suivi figurant dans les 222 recommandations acceptées par la Côte d'Ivoire.

Il a été également question d'échanger sur les activités futures de UPR Infos avec la société civile ivoirienne, notamment le Comité de Suivi EPU.

II - Séances de finalisation des déclarations Conjointes Comité EPU-ISHR et Comité EPU- CIVICUS

Le Mardi 17 et Mercredi 18 Septembre 2019, le Comité de Suivi EPU a eu des séances de travail respectivement avec Mme Salma de ISHR et Dr Paul Mulindwa de CIVICUS. Les échanges ont porté sur les propositions d'amendements des projets de déclarations afin d'inclure des points d'actualités pertinents notamment le nouveau code pénal, la réforme de la Commission Electorale Indépendante, la Carte Nationale d'Identité et la sous représentativité des femmes dans le nouveau gouvernement et de façon générale dans les instances de décisions.

Ci-dessous les projets d'amendement du Comité EPU qui ont été par la suite intégrés aux déclarations finales :

« (...) Bien qu'il s'agisse d'une étape importante vers la protection des défenseurs, ISHR demeure concerné par les dispositions prévues aux articles 197, 198 et 199 du nouveau code pénal prévoyant des sanctions pénales contre les auteurs, coauteurs et participants à des manifestations non déclarées et interdites. Ces articles sont en contradiction avec l'article 3 de la loi de protection des défenseurs qui garantit la liberté de manifestation et de réunion. ISHR appelle le gouvernement à les abroger.

Dans le cadre de la réforme de la Commission Electorale Indépendante (CEI), ISHR note les consultations organisées par le Gouvernement ivoirien avec les partis de l'opposition et la société civile et l'encourage à

poursuivre le dialogue politique en vue de la mise en place d'une Commission Electorale Indépendante consensuelle.

De plus, ISHR s'inquiète de la sous-représentativité des femmes au sein du nouveau gouvernement actuellement constitué de 42 Ministres dont uniquement 05 sont des femmes et de 07 Secrétaires d'Etat et seulement 02 sont des femmes. C'est pourquoi nous recommandons l'adoption d'une loi garantissant une meilleure représentativité des femmes au sein des instances de prise de décisions... »

« (...) un an avant les élections présidentielle d'octobre 2020, il y a des préoccupations sur l'identification notamment : le coût pour l'obtention de Carte nationale d'identité outre les frais annexes appliqués dans le cadre de l'acquisition des documents exigés pour faire cette pièce c'est-à-dire 5000 F pour le certificat de nationalité, 5000 F pour l'extrait de naissance et au moins 5000 F de frais de déplacement, soit la somme totale minimum de 20000 F qui est exigée pour se faire enrôler sur les listes électorales. Cela constituent des barrières à l'identification et à l'inclusion des jeunes dans le processus électoral. En effet, ces jeunes représentent plus de 77% de la population Ivoirienne et plus de la moitié d'entre eux gagnent moins d'un dollar par jour.

Monsieur le Président, CIVICUS invitent le gouvernement de Côte d'Ivoire à la gratuité totale de la délivrance de la carte nationale d'identité biométrique, la décentralisation de l'enrôlement et à, l'organisation d'audiences foraines sur toute l'étendue du territoire national, avant les élections de 2020 pour faciliter l'obtention de ces actes administratifs ».

(Voir les déclarations conjointes avec ISHR et CIVICUS en annexe).

III - Plaidoyer auprès des représentants des Etats membres du Conseil des Droits de l'Homme

La veille de l'adoption finale du rapport de l'examen de la Côte d'Ivoire, le mercredi 18 Septembre, la mission a eu de brefs entretiens avec les Etats membres du Conseil des Droits de l'Homme qui n'avaient pas encore été rencontrés par le Comité de Suivi EPU lors des précédentes missions de plaidoyer. Il s'agit notamment de : Philippines, Russie, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Afrique du Sud, Soudan, Royaume Unis, Venezuela, Algérie et Botswana. Cet entretien s'est fait dans la salle du conseil. L'objectif était de rencontrer ces Etats et de leur remettre le rapport alternatif du Comité de Suivi pour le troisième cycle de l'EPU dans la perspective que ceux-ci incluent dans leur déclaration finale à la Côte d'Ivoire de nouvelles recommandations.

IV- Participation à la 42ème session du Conseil des Droits de l'Homme

Le Jeudi 19 Septembre 2019, la mission a pris part à la séance d'adoption du rapport final du 3^{ème} cycle de l'Etat de Côte d'Ivoire. La table de séance du Conseil était présidée par M. CALOS, MARIO, Vice-président du Conseil et avait à ses côtés M. Gianni Magazzeni et la délégation ivoirienne conduite par Mme Aimée Zebeyoux, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la justice chargée des Droits de l'Homme.

La séance s'est déroulée comme suit : présentation par la délégation Ivoirienne des informations additionnelles depuis son examen, déclaration et observations des Etats membres du Conseil et des ONG sur le rapport de la Côte d'Ivoire et adoption du rapport.

Des informations additionnelles présentées par la délégation de l'Etat de Côte d'Ivoire, l'on note que sur 247 recommandations reçues, le Côte d'Ivoire en a

acceptées 222 soit un taux de 90% et en a noté 25 (10%). Par ailleurs l'on retient que le Gouvernement ivoirien s'est engagé à donner suite aux recommandations acceptées. Enfin, on retient également que la Côte d'Ivoire sollicite une assistance technique et financière de ses partenaires pour un appui visant à renforcer les Droits de l'Homme en général et la mise en œuvre des recommandations acceptées.

De l'intervention des pays membres du Conseil l'on a retenu dans la plupart des déclarations des mots d'encouragement et de pleins succès dans la mise en œuvre des recommandations acceptées. La plupart ont appelé à l'adoption du rapport tel que présenté.

A la suite des Etats les 10 ONG ayant le statut ECOSOC des Nations Unies se sont succédées pour inviter le gouvernement à protéger et à garantir les libertés notamment pour les journalistes, les opposants et activistes des Droits de l'Homme ; à garantir un accès pour tous à l'éducation, la santé, à protéger les enfants, à une réforme consensuelle de la CEI pour des élections apaisées et crédibles en 2020, à lutter contre les discriminations à l'égard des femmes, des jeunes, et à la mise en place d'un mécanisme national de suivi des recommandations de l'EPU de façon inclusive avec les parties prenantes à l'EPU.

Mme COULIBALY Pédan Marthe, a lu la déclaration conjointe Comité EPU - ISHR

Ci- après le lien de la vidéo de la lecture de cette déclaration conjointe en français sur le site de ISHR :

<https://www.youtube.com/watch?v=4thurJVRvTs&feature=youtu.be>

A la fin des interventions, le Vice-président du Conseil a soumis le rapport de la Côte d'Ivoire aux membres du Conseil pour adoption. Ceux-ci n'ont pas fait d'objection et le rapport a été validé.

Annexes

- Déclarations conjointes transmises au Secrétariat du Conseil avant la tenue de la session
- Liste des Etats membres du Conseil approchés par la délégation et ayant reçus le rapport alternatif du Comité de Suivi EPU avant l'adoption finale du rapport de la Côte d'Ivoire

DECLARATION de la 42^e session du Conseil des Droits de l'Homme

Point 6 : Examen Périodique Universel (Côte d'Ivoire)

Intervenant : Mme Marthe COULIBALY

Monsieur le Président,

En 2014, la Côte d'Ivoire a adopté une loi de protection des Défenseurs des Droits de l'Homme et en 2017 son décret d'application prévoyant la mise en place d'un mécanisme de protection garantissant sa mise en œuvre.

ISHR saisit l'opportunité de l'adoption du rapport de l'EPU de la Côte d'Ivoire pour féliciter le gouvernement pour son travail actuel visant à l'établissement de ce mécanisme et continue d'appeler l'Etat à garantir son indépendance, son caractère inclusif ainsi que la prise en compte dans ses attributions des dispositions de l'article 9 relatif à la protection des femmes défenseuses.

Bien qu'il s'agisse d'une étape importante vers la protection des défenseurs, ISHR demeure concerné par les dispositions prévues aux articles 197, 198 et 199 du nouveau code pénal qui prévoient des sanctions pénales contre les auteurs, coauteurs et participants à des manifestations non déclarées et interdites; ce qui est en contradiction avec l'article 3 de la loi de protection des défenseurs qui garantit la liberté de manifestation et de réunion. ISHR redoute les dispositions liberticides du code pénal et recommande au Gouvernement ivoirien leur abrogation.

Dans le cadre de la réforme de la Commission Electorale Indépendante (CEI), ISHR note les consultations organisées par le Gouvernement ivoirien avec les partis de l'opposition et la société civile et l'encourage à poursuivre le dialogue politique en vue de la mise en place d'une Commission Electorale Indépendante et consensuelle.

De plus, ISHR s'inquiète de la sous-représentativité des femmes au sein du nouveau gouvernement actuellement constitué de 42 Ministres dont uniquement 05 sont des femmes et de 07 Secrétaires d'Etat et seulement 02 sont des femmes. C'est pourquoi nous recommandons l'adoption d'une loi garantissant une meilleure représentativité des femmes au sein des instances de décisions et des assemblées élues.

Enfin, dans le but de faciliter le suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'EPU et celles des organes de traités, ISHR recommande la mise en place d'un organe national de suivi permanent et inclusif composé des différentes parties prenantes à savoir le Gouvernement, le Conseil National des Droits de l'Homme et les Organisations de la Société Civile.

Je vous remercie !



Déclaration orale

Adoption du rapport EPU de la République de Côte d'Ivoire

Xxx septembre 2019

Par xxx

Merci, Mr le Président

Mr le Président, CIVICUS accueille l'engagement pris par le gouvernement de la Côte d'Ivoire dans le processus de l'EPU. Nous saluons également des avancées dans l'environnement pour les OSC et les DDH depuis la fin du conflit qui a englouti le pays de 1999 à 2011 notamment l'adoption, en février 2017, du décret d'application de la Loi pour la promotion et la protection des défenseurs des droits de l'homme.

Cependant, dans notre soumission conjointe à l'EPU, nous avons documenté que, depuis son dernier examen, le gouvernement de Côte d'Ivoire n'a pas mis en œuvre la plupart des recommandations relatives à l'espace civique.

Un an avant les élections présidentielle d'octobre 2020, il y a des préoccupations sur une intolérance croissante à l'égard des voix dissidentes, notamment des menaces, des attaques et des arrestations arbitraires des activistes de la société civile, blogueurs et syndicalistes. Le 23 juillet 2019, six membres de la coalition de la société civile "Les Indignés" ont été arrêtés arbitrairement devant les locaux de la commission électorale alors qu'ils se rendaient à une réunion à la suite du report d'un rassemblement pacifique. Aristide Ozoukou de la Coordination des élèves et des étudiants de Côte d'Ivoire (COEE CI) a été arrêté le 9 février 2019 après avoir publié un message sur Facebook invitant les étudiants à rester chez eux à la suite d'une grève des enseignants. Le blogueur et activiste en ligne Soro Tangboho a été condamné, en appel, à deux ans de prison pour «troubles à l'ordre public» et «incitation à la xénophobie». Selon l'activiste, il aurait été arrêté le 8 novembre 2018 alors qu'il diffusait une vidéo, en direct sur Facebook, des policiers en train d'exhorter des automobilistes.

En plus, le droit à la liberté de la réunion pacifique a été parfois refusé, en particulier à l'opposition politique. Par exemple, une manifestation de l'opposition prévue le 5 août 2019 dans la ville de Sanguine a été interdite par les autorités locales. En avril 2018, 18 manifestants ont été

condamnés à 12 jours de prison et à une amende pour 'trouble à l'ordre public' pour avoir participé à une manifestation de l'opposition le 22 mars afin d'exiger la réforme de la Commission électorale indépendante.

Nous appelons le gouvernement à mener une enquête indépendante sur toutes les violations commises contre des journalistes, des défenseurs des droits de l'homme et des syndicalistes, et à traduire les auteurs de tels actes en justice, y compris pour les cambriolages aux bureaux des organisations des droits humains. CIVICUS reste également préoccupé par le coût élevé d'environ \$ US 10 pour l'obtention de Carte nationale d'Identité exigée pour l'enrôlement sur les listes électorales.

Monsieur le Président CIVICUS invite le gouvernement de Côte d'Ivoire à prendre des mesures proactives pour répondre à ces préoccupations et à mettre en œuvre les recommandations visant à créer et à maintenir, en droit et en pratique, un environnement favorable pour la société civile.

Nous vous remercions.



Oral Statement

Adoption of the UPR report of the Republic of Côte d'Ivoire

Xxx September 2019

Delivered by xxx

Thank you, Mr President,

Mr President, CIVICUS welcomes the government of Côte d'Ivoire's engagement with the UPR process. We also welcome improvements in the environment for CSOs and HRDs since the end of the conflict that engulfed the country from 1999 to 2011, in particular the adoption, in February 2017, of the Decree implementing the Law on the Protection of Human Rights Defenders.

However, in our joint UPR submission, we documented that, since its last review, the government of Côte d'Ivoire has not implemented most of the recommendations on civic space.

One year before the presidential elections in October 2020, there are concerns of increasing intolerance towards dissenting voices, in particular threats, attacks and arbitrary arrests of civil society activists, bloggers and trade unionists. On 23 July 2019, six members of civil society coalition 'Les Indignés' were arbitrarily arrested in front of the offices of the Electoral Commission. Aristide Ozoukou of the Coordination of Students of Côte d'Ivoire was arrested on 9 February 2019 after making a Facebook post in which he called for students to stay at home following a strike of teachers. Online activist Soro Tangboho was sentenced, in appeal, to a prison sentence of two years for « disturbing public order » and « incitement to xenophobia ». According to the activist, he was arrested on 8 November 2018 while livestreaming a video on Facebook of police officers racketeering car drivers.

Additionally, the right to freedom of peaceful assembly has at times been denied, particularly to the political opposition. An opposition protest, planned for 5 August 2019 in Sanguoine was banned by local authorities. In April 2018, 18 protesters were sentenced to 12 days in prison and a fine for 'disturbance of public order' for participating in an opposition protest, calling for a reform of the Independent Electoral Commission.

CIVICUS remains concerned about the high fee of 10 USD for citizens to obtain a National ID Card, which is required for enrolment on the electoral list.

We call upon the government to conduct independent investigations for all violations committed against journalists, human rights defenders, trade unionists and wider civil society, including break-ins into the offices of human rights organisations, and to bring perpetrators to justice.

Mr President, CIVICUS invites the Government of Côte d'Ivoire to take proactive measures to address these concerns and implement recommendations to create and maintain, in law and in practice, an enabling environment for civil society.

We thank you.

**LISTE DES MISSIONS PERMANENTES APPROCHEES LORS DU PLAIDOYER EN
MARGE DE LA SESSION DE L'ADOPTION FINALE DU RAPPORT DE LA COTE
D'IVOIRE POUR SON 3^e PASSAGE A L'EPU**

N°	PAYS
1.	Afrique du Sud
2.	Algérie
3.	Botswana
4.	Nigéria
5.	Philippines
6.	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
7.	Russie
8.	Sénégal
9.	Seychelles
10	Sierra Leone
11	Soudan
12	Venezuela